Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 11

Artikel: Aménagement national

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124941

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à peine le 19 % de l'ensemble. C'est dire que, si dans toute la Suisse le 28,5 % des communes a fait quelque chose, en Suisse romande nous sommes bien en dessous de la moyenne générale du pays.

Des crédits inemployés

« Et pourtant, l'établissement des plans d'aménagement bénéficie de la sollicitude financière de la Confédération suisse... La subvention fédérale va de 10 à 30 % du montant des frais d'établissement de ces plans, la part cantonale devant être égale.

» Or, la Centrale fédérale des possibilités de travail, qui est l'organe compétent en cette matière, n'est appelée que très rarement à octroyer des subventions pour ce genre de dépenses. Les crédits sont là, mais personne, ou à peu près personne n'en fait usage, au grand regret de la centrale intéressée.

» ... Il faut bien constater, avec beaucoup d'amertume, que notre peuple somnole et qu'il n'a pas compris qu'il vaudrait mieux prévenir que guérir. »

ASPAN.

Aménagement national

Signification d'un vote

A la suite d'une initiative populaire très peu encouragée par le Gouvernement fédéral, le peuple suisse fut appelé le 6 juillet 1958 à se prononcer sur l'opportunité de donner à la Confédération le droit de légiférer sur l'exécution d'un réseau de routes nationales. Le projet fut admis à une très forte majorité.

Jusqu'à cette date le régime des routes était exclusivement du ressort des vingt-cinq Etats ou cantons formant la Confédération.

Cet événement a démontré que, malgré la passivité de son gouvernement central, une démocratie fédérale peut faire le sacrifice de certaines prérogatives lorsque le peuple est convaincu de l'utilité d'une centralisation dans un secteur déterminé. En l'occurrence, il ne s'agissait donc pas d'une étape vers un Etat centralisé mais d'un acte de réalisme politique dont la portée dépasse bien des prévisions.

Vers l'aménagement du territoire national.

Les milieux du tourisme, desquels était partie l'initiative, ont reçu pleine satisfaction. D'autres groupements, très restreints et sans grande audience populaire, ont vu dans ce vote un pas important vers des possibilités d'un aménagement plus ordonné et plus rationnel du territoire de notre pays.

Tous ceux qui, à titre de magistrats ou de techniciens, doivent s'occuper d'urbanisme, sont préoccupés de l'insuffisance des moyens disponibles pour lutter contre l'extension anarchique des agglomérations urbaines, la répartition arbitraire de l'industrie et de la population, le manque total de coopération entre les grands secteurs de l'activité nationale. Pour ceux-là, le vote de juillet 1958 éveilla de nouvelles espérances.

Et le fédéralisme ?

S'il est vrai que nombreux sont les Confédérés qui craignent tout empiètement sur les prérogatives cantonales, par contre combien parmi eux reviendraient sur l'unification qui s'est faite pour l'armée, le Code civil et des obligations, les douanes, les rapports avec l'étranger, les PTT, les chemins de fer, l'aviation et la plupart des transports, le cadastre, la statistique, les eaux et forêts, etc., et maintenant les autoroutes et routes nationales !

Un pays ne peut figer sa politique, car la vie évolue. On opposera peut-être comme argument l'exemple, durant la deuxième guerre mondiale, de l'Afganistan et de l'Iran. Ce premier pays sur les frontières duquel aboutissaient de nombreuses voies ferrées, russes au nord et anglaises au sud, ne laissa pas construire un mètre de rail sur son territoire. Il ne fut pas envahi durant le conflit, car il n'offrait aucun intérêt aux belligérants, alors que son voisin, qui avait construit le Transiranien reliant l'océan Indien à la mer Caspienne, fut occupé en raison de cette ligne stratégique.

Comparaison n'est pas raison. Une fois ou l'autre la vie donnera raison à ceux qui sauront développer les capacités de leur territoire. Ne dit-on pas que le tunnel du Gothard a sauvé la Suisse de l'invasion !

Pourquoi craindre l'ordre dans le progrès ? Le génie de notre peuple saura trouver la formule qui respectera les libertés du fédéralisme dans la discipline de l'unité d'action.

Le problème de l'aménagement du territoire se pose dans tous les pays

Les pays à gouvernement unitaire possèdent généralement un faisceau assez complet d'administrations nationales qui semble devoir faciliter l'aménagement.

En France, par exemple, il existe des organisations nationales chargées des problèmes du logement, de l'équipement rural, des industries de transformation, de l'équipement scolaire, universitaire, scientifique et technique, sanitaire et social, etc. Ces problèmes sont restés au stade cantonal — donc régional — en Suisse. Mais aurions-nous même cette organisation que la solution ne serait pas encore trouvée. Il faut créer la liaison, la coordination, entre ces secteurs.

En France, c'est à la Direction de l'aménagement du territoire du Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme qu'incombe cette tâche. Voici quelques réflexions de son directeur :

« Il est assez singulier que dans ce pays, féru de formalisme juridique, les attributions de cette direction en matière d'aménagement national n'aient pas été codifiées par un texte législatif ou réglementaire. »

Plus loin :

« ... en ce qui concerne l'organisation, les responsabilités sont peut-être excessivement partagées, ce qui ne laisse pas de compliquer la tâche de la Direction du territoire ; celle-ci, par ailleurs, nous l'avons souligné, doit fonder son action davantage sur le crédit qu'elle s'est acquis auprès des autres administrations et de l'opinion que sur des pouvoirs réglementaires. »

Et voici la conclusion :

« Cependant la cause de l'aménagement national est déjà gagnée, en ce sens que ses principes ne sont plus guère contestés dans les milieux responsables. »

Nos voisins de France ont ancré dans leur législation le principe des plans d'aménagement régionaux et sont en pleine lutte pour donner à l'aménagement national un statut définitif.

En Angleterre, la situation présente quelque analogie. Il n'existe légalement pas de plan national, mais une législation remarquable et très développée pour les plans régionaux. Plus qu'en France peut-être, les divers secteurs nécessaires à l'établissement du plan national préexistent mais travaillent chacun pour soi.

Un fait extraordinaire montre la gravité d'une telle situation : le Parlement, dans un but de décentralisation démographique — voyez Londres — a prévu la construction d'un certain nombre de villes satellites. Ces villes auraient dû être logiquement réparties selon les données d'une planification nationale. En l'absence de celle-ci, il a fallu partiellement mettre en suspens le programme de ces villes nouvelles qui doivent absorber le surplus de la population des groupes de villes géantes (Liverpool, Manchester, Birmingham).

En démocratie fédérale

Nous savons donc qu'en Suisse plus qu'ailleurs, il nous manque plusieurs secteurs sur le plan national qui existent déjà sur le plan cantonal. Ce sont en particulier le logement, l'industrie, les zones de loisirs et d'une manière générale le zonage de répartition de la plupart des secteurs.

Nous avons un grand retard à combler.

Nos autorités fédérales, par respect — peut-être exagéré — pour le caractère fédéral du pays, attendent des ordres. Il faut par conséquent, comme pour la votation de juillet 1958, que le peuple intervienne. C'est à nous, citoyens, qu'incombe la tâche. Elle est difficile et ingrate, mais indispensable. Mais avant ce travail, il y a une étape préalable à franchir.

Coopération avant tout

Tant que nos administrations fédérales — qui sont généralement bien organisées — travailleront en secteurs compartimentés, aucune possibilité n'apparaît pour promouvoir le début d'un aménagement national. Le chemin à rechercher peut être officiel ou officieux. L'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN) a commencé, avec l'appui du Conseil fédéral, il faut le reconnaître, à introduire avec quelque succès la notion du plan d'aménagement.

Elle n'a pas dépassé le stade du régionalisme et n'a pas obtenu l'officialité.

Il reste l'exemple de nos voisins français qui ont réussi, dans une mesure appréciable, à percer les parois étanches de leur compartimentage administratif. En Suisse, cela est l'affaire de notre Conseil fédéral, à condition qu'il se sente appuyé par l'opinion publique.

Arnold Hœchel,
professeur à l'Ecole d'architecture
de l'Université de Genève.

(Ce texte, qui nous est communiqué par l'ASPAN, a déjà paru dans « Bastions de Genève », revue publiée par l'Association des anciens étudiants de l'Université de Genève.)

CONTRÔLE GRATUIT DES CHARPENTES
Devis sans engagement
Travaux garantis
L. GUGGISBERG Conservation du bois
Ancienne-Douane 1 - LAUSANNE
Tél. (021) 23 68 71

Confédération

Aspects de la vie sociale et économique

Il y a eu en Suisse, l'année dernière, 39 869 mariages. Ce nombre est inférieur de 1800 à celui de 1957, année record ; il est cependant encore supérieur à ce que l'on avait enregistré dans les années d'après guerre. D'après les statistiques très détaillées que l'on établit à Berne, hommes et femmes se marient pour la plupart entre 21 et 29 ans, et les jeunes gens qui atteignent maintenant cet âge sont nés dans les dix ans qui ont précédé 1939 : c'est précisément à ce moment que le nombre des naissances était tombé à son niveau le plus bas : entre 62 000 et 72 000 par année. Il est probable que le nombre des mariages en subira la conséquence pendant plusieurs années.

* * *

Quant aux naissances, 1958 en a vu très exactement 91 422 ; on est monté plus haut que jamais depuis 1941. L'expansion de la population continue à la cadence de 40 000 personnes par année, à quoi il faut ajouter les immigrants.

Nous groupons dans le tableau ci-après quelques renseignements qui ont trait aux années 1908 et 1958 — les belles époques ? — et à 1937, année où les berceaux furent les moins nombreux :

	1908	1937	1958
Population de la Suisse	3 647 000	4 179 000	5 160 000
Mariages	27 634	30 394	39 869
Enfants nés vivants .	96 245	62 480	91 422
Naissances par 1000 habitants	26,4	14,9	17,7
Décès	57 697	47 274	49 233
Décès par 1000 habitants	15,8	11,3	9,5
Excédent des naissances	38 548	15 206	42 189
Excédent des naissances par 1000 habitants	10,6	3,6	8,2

Il n'est pas inutile de préciser que Genève, Neuchâtel et Vaud sont les cantons où la proportion des naissances est la plus faible, Lausanne étant au dernier rang des villes importantes sous ce rapport.

* * *

On dit volontiers que la situation financière difficile de l'Etat de Vaud et de certaines communes est due pour une bonne part à l'accroissement du nombre des naissances et du nombre des personnes âgées. La statistique sur l'évolution des proportions entre les effectifs des enfants, des personnes en âge de travailler et des personnes qui sont censées être sorties de la vie économique active. Voici ces propor-

(Suite page 37.)